

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance régulière du 6 octobre 2025.

Tenue au salon du personnel à 18h.

1 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1 PRÉSENCE ET QUORUM

Josiane Roberge, parent	P	Élisabeth Pacheco Da Costa, enseignante	P
Catherine Béliveau, parent	A	Annie Poirier, service de garde	P
Guillaume Viens, parent	P	Marie-Claude St-Hilaire, secrétaire	P
Alexandre Ducharme, parent	P	Annie Fortin, directrice	P
Emanuela Yves-Lyne Verdieu, parent	P		
Olive Vidal Mbunkeu, parent	A		
Christine Piché, enseignante	P		

1.2 SECRÉTAIRE DES RÉUNIONS

Mme Marie-Claude St-Hilaire accepte d'être la secrétaire durant les rencontres.

1.3 PAROLE DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

1.4 MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

Mme Fortin souhaite la bienvenue à tous les membres présents et demande à chacun de se présenter.

1.5 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christine Bezeau d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/001

1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2025

Mme Annie Poirier propose d'adopter le procès-verbal du 5 juin 2025.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/002

2 PROCÉDURE D'ÉLECTION ET STRUCTURE DU CONSEIL

2.1 ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT.E (Art.56)

M. Alexandre Ducharme pose sa candidature à titre de président du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026. À l'unanimité, il est élu par les membres.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/003

2.2 ÉLECTION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT.E

Mme Josiane Roberge pose sa candidature à titre de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026. À l'unanimité, elle est élue par les membres.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/004

2.3 AUTORISATION POUR LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS

Mme Fortin, directrice, explique aux membres en quoi consiste le formulaire. Les membres le complètent séance tenante.

2.4 DÉCLARATION D'INTÉRÊT (Art.70)

Les membres sont invités à compléter et à remettre le formulaire de déclaration d'intérêts.

3 APPROBATION

3.1 APPROBATION DES ACTIVITÉS, SORTIES ÉDUCATIVES ET CULTURELLES

Mme Fortin présente le tableau des activités éducatives et sorties culturelles prévues au calendrier 2025-2026. Elle mentionne également que d'autres sorties s'ajouteront au tableau et seront présentées lors du prochain conseil d'établissement.

Il est proposé par M. Guillaume Viens d'approuver les activités et sorties culturelles prévues au calendrier scolaire 2025-2026.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/005

3.2 FONDS SPÉCIAUX. REVENUS ET UTILISATIONS

Mme Fortin présente à quoi consiste les fonds spéciaux pour l'année scolaire 2025-2026. Certaines dépenses sont prévues pour l'organisation d'activités en lien avec la vie sociale de l'école (activités de début d'année, fête des finissants, fête de fin d'année) ainsi que pour l'aménagement de la cour d'école, mais concernant ce dernier point, Mme Fortin doit valider l'information auprès du comité cour d'école.

Il est proposé par Mme Emanuela Yves-Lyne Verdieu d'approuver les fonds spéciaux pour l'année scolaire 2025-2026.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/006

4 ADOPTION

4.1 ADOPTION DES CAS DE RÉGIE INTERNE (Art.70)

Mme Fortin présente le document des règles de régie interne avec quelques modifications à l'année dernière, notamment en regard des délais d'envoi par courriel de la documentation précédant une rencontre du C.É., le nombre d'absences permises par les membres, ainsi qu'à la possibilité de tenir des séances de façon virtuelle.

Il est proposé par Mme Annie Poirier d'adopter les règles de régie interne

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/007

4.2 ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES

Il est proposé de prévoir une rencontre par mois avec la possibilité d'annuler certaines séances selon les sujets à traiter. Après discussion, il a été convenu que deux séances qui auront lieu les lundis à 18 h 30, pour le mois de novembre et décembre. Par la suite, les séances se tiendront les mercredis à 18h30.

Mme Fortin vérifiera le calendrier des réunions mensuelles avant de déterminer la date de chaque séance.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/008

4.3 ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CÉ

Mme Fortin informe les membres du budget disponible pour le CÉ pour l'année 2025-2026.

- Frais de garde;
- Imprimerie et matériel de bureau (s'il y a lieu);
- Social (souper de fin d'année).

Il est proposé par Mme Josiane Roberge d'adopter le budget de fonctionnement du CÉ tel que présenté pour l'année 2025-2026.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ25-26/009

4.4 UTILISATION DES LOCAUX

Mme Fortin présente le document pour la gestion de l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école.

ATTENDU QUE le pouvoir donné au conseil d'établissement d'approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école est décrit à l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique énonce que l'acte d'établissement permet de connaître l'étendue des locaux qui peuvent faire l'objet de cette approbation;

ATTENDU QUE l'article 12 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire indique que l'école doit prévoir un nombre de locaux suffisant pour les fins du service de garde et que les locaux, ainsi que l'équipement, le mobilier et le matériel de jeux utilisés par le service de garde doivent être en bon état, sécuritaires et adaptés aux besoins des élèves ;

ATTENDU QUE le SGC-21, écrit de gestion sur les élections municipales, provinciales et fédérales détermine les obligations des écoles en période électorale;

ATTENDU QUE l'entente municipale avec la ville de Terrebonne prévoit le partage de certaines infrastructures de l'école après les heures de classes et de service de garde ainsi que durant la période estivale. Il est proposé par Mme Annie Poirier de demander à la direction de l'école :

D'ORGANISER l'utilisation des locaux durant les journées de classe en tenant compte des besoins des élèves tant en classe qu'au service de garde;

DE PRÉVOIR un nombre suffisant de locaux pour répondre aux besoins du service de garde;

DE METTRE EN PLACE un système de partage des salles de classe avec le service de garde, si requis;

DE S'ASSURER que les élèves fréquentant le service de garde aient également accès au gymnase et à la bibliothèque de l'école selon un horaire préalablement établi.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/010

4.5 ADOPTION DU PLAN DE LUTTE

Mme Fortin présente et explique la révision annuelle du plan de lutte contre la violence et l'intimidation, ainsi que le nouveau plan de lutte. En conformité avec les attentes ministérielles, celui-ci inclut maintenant une annexe en regard de la violence à caractère sexuel.

Il est proposé par Mme Josiane Roberge d'adopter le plan de lutte contre la violence et l'intimidation de l'école Le Carrefour pour l'année scolaire 2025-2026.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ25-26/011

4.6 ADOPTION DU CODE DE VIE AMENDÉ

Mme Fortin présente le nouveau code de vie avec le vouvoiement et l'interdiction d'utilisation des appareils électroniques.

Il est proposé par Emanuela Yves-Lyne Verdieu d'adopter le code de vie amendé.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/012

5 INFORMATIONS/QUESTIONS

5.1 Direction

5.2 Service de garde

- Mme Annie Poirier, responsable du SDG, explique que, par manque de personnel, aucune sortie extérieure ne sera organisée lors des journées pédagogiques.

5.3 Équipe-école : Chorale

- Mme Elisabeth, l'enseignante de musique, a présenté son projet de chorale. Elle mentionne que 93 élèves y participent cette année.

5.4 Représentant du comité de parents :

5.5 Formation obligatoire de CÉ :

- Mme Fortin informe les nouveaux membres qu'une formation obligatoire est disponible en ligne pour soutenir les conseils d'établissement dans la réalisation de leur mandat, afin de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de tous les élèves. Cette formation est composée de capsules et de fiches thématiques. Pour cette première rencontre, les membres ont été invités à consulter les capsules et documents suivants :
 - Site web de la formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement;
 - Fiches thématiques 3-4-6-7-16-19-21

Pour chacune des séances, des capsules et des fiches seront ciblées en regard des sujets abordés. Celles-ci seront indiquées dans l'ordre du jour ou dans le courriel de convocation.

6 VARIA

Aucun Varia.

7 LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Alexandre Ducharme propose que la séance soit levée, il est 20h19.

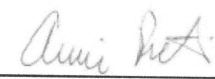
Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/013



M, Alexandre Ducharme, président



Mme Annie Fortin, directrice